

# LE VÉRIDIQUE, UN COURRIER UNIVERSEL

Du 25 THERMIDOR an V de la République française.  
( Samedi 12 AOUT vieux style. )

( DICERE VERUM QUID VETAT ? )

*Etat allarmant de la ville de Paris. — Situation politique de la puissance autrichienne, à l'époque de la signature des préliminaires de la paix. — Nécessité pour tous les français de se rallier au corps législatif dans le cas d'une attaque. — Trames et efforts impuissans des jacobins de Châlons-sur-Marne. — Discussion sur la conduite des commissaires de la trésorerie dans l'affaire de la compagnie Dijon. — Envoi d'un message du conseil au directoire sur l'inexécution du décret qui prohibe les marchandises anglaises.*

## Cours des changes du 24 thermidor.

Amst. Bco. 58 $\frac{1}{2}$ 58 5 $\frac{1}{2}$	Bons $\frac{1}{4}$ 50 % p.
Idem cour. 56 57	Or fin, l'once, 1031.
Hambourg 194 192 191 $\frac{1}{2}$	Arg. à 11 d. 10 g. le m. 50 10
Madrid 13 l.	Piastres 5 l. 5 s. 9
Idem effect. 15 l.	Quadruple 79 l. 10 s.
Cadix 13 l.	Ducat 11 l. 7 s. 6
Idem effect. 15 l.	Guinée 25 l. 2 s.
Gênes 95 93 l.	Souverain 34 l.
Livourne 102 l. $\frac{1}{2}$ 101 l. $\frac{1}{2}$	Café Martinique 41 s. la liv.
Lausanne $\frac{1}{2}$ 2 $\frac{1}{4}$	Idem S. Domingue 36 à 38 s.
Basle $\frac{1}{2}$ 2	Sucre d'Orléans 42 s.
Londres 26 l. 25 l. 12 s. 6	Idem d'Hambourg 42 à 46 s.
Lyon au p. p. à 10 j.	Savon de Marseille 14 s. 9
Marseille $\frac{1}{4}$ p. à 10 j.	Huile d'olive 21 s. 22 s.
Bordeaux $\frac{1}{4}$ p. à 10 j.	Coton du Levant 34 l. 48 l.
Montpellier $\frac{1}{2}$ p. à 10 j.	Esprit $\frac{3}{4}$ 495 l. à 500 l.
Inscriptions 15 l.	Eau-de-vie 22 d. 365 l. 400 l.
Bons $\frac{1}{4}$ 11 l. 5 s.	Sel 5 l. 10 s.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 24 thermidor.

*Etat de cette ville.*

Jamais les apparences d'une conspiration contre le gouvernement établi ou contre la représentation nationale, n'ont été plus grandes, non pas même aux quatre et cinq octobre 1789, aux dix-neuf juin et neuf août 1792, aux dix mars et trente mai 1793, aux onze germinal et trente floral de l'an 3. La seule différence est qu'aucun citoyen domicilié à Paris n'y prend part.

Mais les jacobins réunis de tous les départemens, sous les mêmes chefs qui les dirigeoient du tems de Babeuf, font les mêmes préparatifs; et plusieurs milliers de militaires égarés qui ont quitté leurs drapeaux, parce qu'on leur a dit que la constitution étoit menacée, et que le corps législatif refusoit de ratifier la paix conclue depuis trois mois, répètent ce discours en y mêlant beaucoup de menaces. Ils ne savent point que l'on n'a pas même communiqué au corps législatif les conditions des préliminaires, et les bases de la paix; de sorte qu'il n'a pu ni les ratifier, ni les infirmer, car il les ignore. Ils ne savent pas qu'il ne se fait aucun discours de fi-

nances ou de politique dans l'un ou l'autre conseil, où l'on ne réclame la paix.

Ces militaires sont organisés. Leur cœur patriotique obéit encore à une discipline. On leur défend d'aller au cabaret, au café et dans les mauvais lieux. Presque tous sont fidèles à cette consigne: ce qui prouve que leurs intentions sont bonnes, quoique leur séjour soit contraire aux loix, et qu'il soit possible, en trompant leur zèle, de rendre leurs actions très-mauvaises.

Ils attendent un signal; mais ils peuvent s'impatienter, et ceux qui les ont rassemblés, contre toutes les régies constitutionnelles et militaires, peuvent n'être pas les maîtres de les contenir long-tems.

Les placards incendiaires et calomnieux tapissent les murs, comme en 1792, et sans nom d'imprimeur, malgré les réglemens de police qui dorment.

On sait que les barrières doivent être fermées; (les parisiens sont bien sots de n'être pas las de barrières) on sait que cent ou cent trente représentans du peuple doivent être arrêtés ou consignés dans leurs maisons; on sait que l'on doit faire des visites domiciliaires.

Les suites, les accusations controuvées, les fausses lettres publiées sont faciles à prévoir. On n'a point oublié qu'au 10 mars 1793, les lettres qui devoient justifier l'assassinat des girondins, étoient toutes prêtes pour mettre dans leurs poches, et que les copies de ces prétendues lettres étoient déjà imprimées.

Les jacobins disent, il ne faut pas craindre la guillotine. On ne la relevera point. Cela est trop long. Ces messieurs comptent être plus expéditifs.

Deux choses cependant donnent de l'espérance.

La première est que les jacobins qui ne pardonnent ni le 9 thermidor, ni le camp de Grenelle, et qui haïssent les thermidoriens par-dessus tout le reste, ne veulent entendre à aucune exception dans les proscriptions qu'ils préparent. Ils sont également ennemis de toutes les parties de la constitution, et de tous les hommes qui l'ont servie. Les militaires, au contraire, voudroient la conserver; et s'ils y portent atteinte dans les choses ou dans les personnes, ce sera par un dessein peu éclairé de la servir. On reconnoît l'honneur et la vertu du soldat français, même dans ses erreurs.

Les deux ailes de l'armée insurrectionnelle ne sont donc pas d'accord.

Le second point qui peut contribuer au salut général, est que s'il arrivoit le moindre mouvement, le directoire seroit en très-peu de jours, et peut-être dans le même jour, autant et plus exposé que les conseils : il deviendroît, ou esclave du général, ou victime des jacobins. Et encore la nation entière le rendroit responsable des événemens ; au lieu que s'il parvient à les conjurer, la grandeur du service compensera toutes les imprudences qui, nées d'une crainte mal-entendue, ont pu attirer le danger

Cet intérêt du directoire, et la honte qu'il y auroit pour les premiers magistrats d'en provoquer le déchiement et la ruine, semblent donc répondre que tout ce qu'il est encore possible de faire, sera fait pour prévenir la violation de la liberté et de la sûreté publique.

Mais l'étourderie des subalternes, mais l'altière fierté d'un général, mais les préjugés fomentés, mais l'irritation excitée, peuvent forcer la main qui desiroit se retirer. On bat le briquet sur des barils de poudre.

Le sénat français sera, dans ses deux chambres, grave, sage, ferme, froid, indulgent. Il sait que « Dieu fit du repentir la vertu des mortels. »

Il ne lui fermera jamais la porte. Nous sommes la plus étonnante nation, pour nous élever en un moment à la hauteur des circonstances les plus périlleuses et les plus imprévues, et pour devenir tout, même raisonnables, lorsqu'il en est besoin. Pour grands, généreux et faciles, c'est notre état naturel.

*Nil desperandum Teucro. . . . .*  
(Dupont de Nemours.)

Des feuilles publiques donnent l'aperçu statistique suivant des conquêtes de la France sur l'Autriche, à l'époque de l'arrêté des préliminaires de la paix, le 18 avril 1797.

La monarchie autrichienne avoit, de son aveu, avant la guerre, onze mille deux cent quarante milles quarrés d'Allemagne (le mille de trois mille huit cent sept toises de longueur), une population de vingt-un millions d'hommes, et quatre-vingt-quatre millions et demi de florins de revenu (le florin de cinquante-quatre à cinquante-six sols de France.)

A l'époque de la conclusion des préliminaires de la paix, le 18 avril 1797, il y avoit au pouvoir des armes françaises :

	Milles.	Population.	Revenu.
Belgique. . . . .	409. . . .	1,900,000. . .	6,000,000 fl.
Milanaïs. . . . .	152. . . .	1,100,000. . .	
Mantouan. . . . .	40. . . . .	200,000. . . .	3,000,000
Frioul. . . . .	118. . . .	114,365. . . .	700,000
Carniole. . . . .	214. . . .	382,170. . . .	1,650,000
Carinthie. . . . .	209. . . .	289,507. . . .	1,250,000
Les deux tiers de la Styrie. . . . .	265. . . .	550,000. . . .	3,250,000
Territoire de de Trieste. . . . .	9. . . . .	20,000.	
	1,416. . . .	4,556,042. . .	15,850,000 fl.

Par conséquent l'Autriche avoit perdu, à cette époque, à peu près un septième de son territoire, plus de deux neuvièmes de sa population, et plus d'un sixième de ses revenus.

Mais depuis les préliminaires, cette maison a repris, sans coup férir, le Frioul autrichien, la Carniole, la Carinthie, la Styrie, le territoire de Trieste, et de plus, le Frioul vénitien, l'Istrie, la Dalmatie. Elle marchande Venise même. Ses nouvelles acquisitions sont supérieures en étendue à ses pertes, inférieures en population et en revenus ; mais beaucoup plus avantageuses pour elle, comme tenant au corps de la monarchie, comme ne pouvant être aisément attaquées et enlevées, ainsi que l'étoient ses possessions lointaines et détachées, et sur-tout comme susceptibles d'immenses améliorations, et comme renfermant les élémens d'une marine militaire de vingt-cinq vaisseaux de guerre et quinze frégates, qui ne coûteront que peu d'argent.

Ne sortirons-nous jamais du labyrinthe de cette affreuse révolution ? A peine échappons-nous d'une crise, qu'une autre nous menace. Les alarmes se succèdent sans cesse. Une faction ennemie de tout ordre social, s'agite pour ressaisir son horrible domination, et nous replonger dans les désordres de l'anarchie.

Eh quoi ! le sang n'a-t-il pas assez coulé ? notre malheureuse patrie n'étoit-elle pas assez couverte de ruines ? Où s'arrêtera donc cette fureur sanglante et dévastatrice ? A-t-on jamais vu un peuple travailler à sa perte avec plus de rage, de constance et d'aveuglement ? Cette terre infortunée est-elle donc condamnée à être entièrement dévorée par ses propres enfans ?

Hélas ! nous nous flattions que la constitution de l'an 3, qui assuroit à chacun la jouissance de ses droits, nous conduiroit au port. Nous avons avec avidité saisi cette planche pour nous garantir du naufrage. L'espoir d'un avenir plus heureux nous faisoit presque oublier le passé ; enfin nous respirions depuis quelque tems. Déjà le commerce, l'industrie, les arts faisoient des efforts pour réparer nos pertes, et rendre à la France son antique splendeur. Nous attendions que les douces influences d'une paix salutaire viendroient cicatrizer nos plaies, et nous faire jouir enfin de cette liberté qui nous a coûté si cher.

Vaine illusion ! Je ne sais quel génie infernal vient tout-à-coup secouer sur nous les torches de la discorde. De nouveaux orages s'élèvent sur l'horizon. Pour comble de malheur, qui le croiroit ? des magistrats qui ne doivent leur grandeur qu'à cette même constitution, et qui sont si intéressés à la défendre, sont les premiers à l'enfreindre. Chaque jour ils y portent de nouvelles atteintes. C'est peu d'avoir pris en haine les autorités nommées par le peuple, et de les destituer sans motif, pour les remplacer par des hommes que la nation réprouve ; levant tout-à-coup le masque, ils déclarent ouvertement la guerre à la représentation nationale qu'ils ne peuvent destituer, sur-tout à cette partie de législateurs que la nation entière a choisis librement, et qui ont toute sa confiance. C'est peu de ne s'entourer que d'hommes pervers, et de favoriser de tout leur pouvoir ces réunions qui nous ont été si funestes ; ils appellent de tous côtés les anarchistes, les buveurs de sang, les coupe-jarrets ; ils invitent les armées qui ont versé leur sang pour la défense de la liberté, de venir les aider à nous opprimer ; ils accusent les citoyens les plus paisibles, les vrais amis de l'ordre et de l'humanité de provoquer la guerre civile, tandis qu'ils s'organisent eux-mêmes visiblement. Quel peut être leur but ? où veulent-ils

nous conduire ? espèrent-ils une dignité plus éminente ? ne les a-t-on élevés au rang suprême que pour faire de nous un vil troupeau d'esclaves ? ne leur avons-nous confié le soin de notre tranquillité, que pour nous diviser sans cesse, et nous armer les uns contre les autres ? En un mot, est-il de leur intérêt de seconder nos ennemis ? Ils ne doivent pas oublier les projets des anarchistes. Ceux-ci dans toutes les occasions, les ont manifestés assez ouvertement. Quel étoit leur projet dans la conspiration de Babœuf et du camp de Grenelle ? Si dans ce moment ils implorent l'appui du gouvernement pour opérer un nouveau bouleversement, le premier essai de leur pouvoir sera de tourner contre ce même gouvernement les armes qu'il leur aura fournies. Ils n'ont jamais fait autrement. Mais je me plais à croire que ces magistrats ont été égarés par des conseils perfides, et qu'ils ouvriront bientôt les yeux sur des dangers dont ils ne seroient pas exempts.

Déjà des placards incendiaires tapissent les murs du palais directorial. Les journaux que le gouvernement paie, et qu'il ne désavoue pas, répandent les calomnies les plus atroces et les plus absurdes contre nos représentans et contre nous. Mais que les factieux ne s'y trompent pas. La France est lasse de secousses et de révolutions. Ils ont beau annoncer un 31 mai. On peut leur assurer qu'il n'arrivera jamais. Si jamais on attaquoit la représentation nationale, il ne s'agiroit plus de balancer entre des hommes plus ou moins coupables. Si le peuple a défendu la convention contre les anarchistes, que ne fera-t-il pas pour défendre des représentans vraiment de son choix, qu'il n'a pas été forcé de nommer à coups de canon, en qui il a mis toutes ses espérances, et qui travaillent si bien à les réaliser ? Ce que ces factieux peuvent faire de mieux, est de se tenir tranquilles, de faire oublier le passé, et de ne pas exciter des mouvemens qui ne réussiroient pas mieux que toutes leurs tentatives depuis le 9 thermidor. Ces tentatives n'aboutiroient qu'à faire sacrifier encore quelques malheureux égarés par un peu d'argent ou de liqueurs.

Et vous, dignes représentans d'une nation qui vous bénit, vous magistrats qui êtes véritablement amis de la patrie, des loix et de la liberté, poursuivez ensemble avec courage la tâche que vous avez commencée si heureusement. Si jamais il existoit pour vous le moindre danger, appelez à vous cette même nation dont vous êtes l'espoir et la consolation, et bientôt les factions seront anéanties. Le crime a trop long-tems triomphé. La vertu doit avoir son tour. Il est tems que la raison succède au délire, et le calme à l'orage.

Nous ne vivons que deux momens.  
Qu'il en soit un pour la sagesse.

*Au rédacteur.*

Il existe à Châlons-sur-Marne une société, ou plutôt une bande de soi-disant amis de la république, qui rédigeant un journal périodique, et dont les plus connus sont *Mathieu* et *Leger*. A chaque ligne de cette feuille, on reconnoît les principes, disons mieux, l'esprit du parti qu'ils ont embrassé ; car ce seroit se tromper que de leur accorder des principes. Si je mettois sous vos yeux toutes les turpitudes dont cette *jacobinaille* salit tous les jours ce journal, quel seroit votre étonnement d'apprendre que *Mathieu* et *Leger* sont professeurs à

*l'école centrale* ! A-t-on pu confier l'éducation de la jeunesse à ces êtres déhontés, aboyeurs de mensonges et de grossièretés, vils colporteurs de calomnies ?

Pour vous donner une idée de leur savoir-faire, je joins ici leur feuille du 19 thermidor.

On a fait afficher dans Châlons l'extrait du discours de *Pichegru*, au conseil des cinq-cents, séance du 8 thermidor. Cette affiche a déplu à *ces amis de la république*, et la raison, c'est qu'il ne falloit pas, pour l'accomplissement de leurs projets, que le soldat eût l'oreille frappée d'un mot de *Pichegru* ; à cette voix qui tant de fois a donné le signal de la victoire en donnant celui des combats, le soldat attentif eût bientôt abandonné ces monstres qui aujourd'hui le flattent pour le séduire.

*Mathieu* rend compte de ce placard, et trouve en défaut la logique du vainqueur de la Hollande, lorsqu'il avance que toutes les délibérations du conseil des cinq-cents tendent à l'affermissement de la république, et sont un retour vers la justice : « Comme si, dit *Mathieu*, le retour des rabats, des soutanes et des cloches qui occupe depuis deux mois, et plus, le conseil des cinq-cents, étoit un retour de justice, etc. etc. » *Mathieu* remplit ensuite sa feuille de toutes les diatribes mensongères et calomnieuses que *Poultier*, *Louvet* et compagnie ont, heureusement pour lui, substitué d'avance au vuide de ses idées.

Misérables détracteurs ! ce n'est point de rabats, de soutanes ni de cloches que s'est occupé le conseil des cinq-cents ; il a obéi à la voix de tout un peuple qui lui demandoit le rétablissement des mœurs, fondé sur celui de la religion.

Hypocrites ! vous vous dites les amis de la république, et vous craignez l'influence de *Pichegru* ! Cependant *Pichegru* est un de ceux qui l'ont fondée, non pas, il est vrai, sur les corps sanglans et dépouillés des français, mais sur les faisceaux abattus de leurs ennemis terrassés ; et ce n'est pas de cette république que vous êtes les amis ; celle que vous chérissez, dont vos cris appellent le retour, c'est la république des *Collot*, des *Billaud*, des *Barère*, des *Carrier*, des *Lebon*, des *Robespierre* ! Eh bien, monstres, qu'attendez-vous ? Vos poignards sont-ils prêts ? Donnez donc enfin le signal du combat, et vous aurez vécu.

Salut et considération,

Votre abonné A. P. I. L\*D\* \*\*.

*P. S.* On parle d'un rapprochement entre le corps législatif et la majorité du directoire ; mais nous n'y croirons pas, tant que nous verrons pour commissaire du directoire près le tribunal correctionnel de notre ville, un Bablot qui se vantoit d'être l'ami de l'exécrable *Fouquier-Tinville*, et nommé accusateur public du tribunal criminel de la Marne, lorsqu'il fut épuré par *Bé l'infâme*.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Séance du 24 thermidor.*

Les habitans de plusieurs communes du Finistère, exposent que dans les 5 premiers mois de cette année, ils ont été assujétis à des réquisitions en bestiaux et fourrages, et demandent que les bons qui leur ont été délivrés, soient admis en paiement de leurs contributions.

On invoque l'ordre du jour.

Je m'y oppose, dit *Bergevin* : Les pétitionnaires ont été forcés de fournir leurs fourrages, leurs bestiaux,

pour l'expédition d'Irlande ; il est juste que l'état s'acquitte envers eux , et je demande le renvoi de la pétition à la commission des finances. — Adopté.

Une autre pétition est adressée par un particulier , à l'effet de demander si un acquéreur de biens nationaux , qui a emprunté pour payer son acquisition , ne doit pas être assujéti à se libérer avec du numéraire envers son créancier , puisque le papier-monnoie qu'il en a reçu , a été admis par la nation pour sa valeur nominale , ou dans le cas contraire , s'il ne doit pas céder une portion des domaines qu'il a achetés , en raison de l'emprunt qu'il a fait.

L'ordre du jour , s'écrient plusieurs membres ; d'autres invoquent le renvoi de la question à l'examen de la commission des transactions , et le renvoi mis aux voix est prononcé.

L'administration centrale de Sambre et Meuse , fait passer au conseil , le tableau de la situation pénible où se trouve ce département , par la faute des munitionnaires généraux de l'armée , qui refusent de remplir les engagements qu'ils ont contractés avec le gouvernement. Renvoyé à la commission des dépenses.

D'autres plaintes sont adressées contre les évasions multipliées des détenus ; la facilité qu'ils trouvent à s'échapper , intimide les témoins , décourage les jurés , effraye même la gendarmerie , et la tranquillité publique court des dangers , si l'on ne prend des mesures promptes et vigoureuses. Renvoyé à la commission de la classification des loix.

Henri Larivière , au nom d'une commission spéciale , propose d'autoriser l'administration municipale de Falaise , à percevoir , cette année , une somme de mille livres sur les magasins , salles de spectacles , et auberges de la foire de Guibray , pour être employée à la réparation d'objets d'utilité publique.

Guillemardet ne s'oppose point à ce projet ; mais il observe qu'il ne concerne qu'une commune de la république , lorsqu'il en est une foule d'autres qui , comme celle de Falaise , ont besoin de pourvoir à l'entretien des hangards , halles et magasins publics destinés à des foires , et il demande , en conséquence , que la mesure soit généralisée.

Cette proposition est renvoyée à la commission , et le projet de Larivière , mis aux voix , est adopté.

Sur le rapport de Noguier-Maliger , le conseil fixe à 666,028 francs , les dépenses de la comptabilité pour l'an V.

Un membre par motion d'ordre , dénonce l'introduction journalière de marchandises anglaises , qui se fait , au mépris d'une loi formelle , et qui ne peut que tourner au préjudice de nos manufactures.

Tarbé attribue la cause du mal à l'autorisation donnée aux administrateurs des douanes , d'introduire 3,600 quintaux d'étoffes de laine , pour l'habillement des troupes ; parce que sous le nom général d'étoffes de laine , on a fait entrer en France une quantité considérable d'étoffes nullement propres à l'habillement des troupes , et qui ont passé dans le commerce.

Un membre témoigne son étonnement de ce qu'au

mépris de la loi du 10 brumaire , on ait pu donner l'autorisation d'introduire en France des marchandises anglaises , et il provoque l'envoi d'un message au directoire , pour lui demander des renseignements sur les causes de cette introduction illégale. Adopté.

Un autre membre rappelle que des réclamations nombreuses se sont élevées contre la loi du 10 brumaire ; il observe que s'il importe à la prospérité du commerce de ne point recourir aux productions de l'industrie étrangère , il est urgent aussi de corriger les vices que la loi peut présenter , et il demande que la commission , chargée d'un rapport sur celle du 10 brumaire , relative à l'introduction des marchandises anglaises , soit tenue de le faire sans plus de délai. Adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon.

Mersan s'attache à justifier les commissaires de la trésorerie , des inculpations dirigées contre eux ; il pense que la faute doit toute entière retomber sur le ministre des finances ; et il conclut en demandant que la trésorerie soit chargée de rendre , chaque décade , compte des poursuites exercées contre la compagnie Dijon.

Lamy s'élève aussi contre la conduite du ministre des finances dans cette affaire ; mais il regarde les commissaires de la trésorerie comme coupables d'avoir souscrit à des marchés onéreux pour l'état , et permis à la compagnie Dijon de dépouiller les caisses publiques de 40 départemens. Il vote , en conséquence , pour le projet présenté par Thibaudeau , et tendant à ce que le conseil prononce la destitution des commissaires de la trésorerie.

Maillard rejette les reproches sur le directoire et sur le ministre des finances , comme sur les commissaires de la trésorerie ; mais on veut envelopper d'un voile la conduite des premiers ; il pense donc qu'on ne peut traiter avec plus de rigueur les derniers , et il s'oppose à la destitution des commissaires , qui seroit pour eux une tache infamante , dont ils ne pourroient se laver aux yeux de l'opinion publique.

Thibaudeau s'élève contre cette proposition qui tendroit à excuser tout le monde , lorsqu'il est évident qu'il exista des coupables. Que le directoire , que le ministre des finances ou d'autres agens le soient , c'est ce que Thibaudeau n'examine point en ce moment ; mais ce qui est à ses yeux évident , c'est que les commissaires de la trésorerie ont favorisé les dilapidations de la compagnie Dijon , lui ont livré la fortune publique dans 40 départemens , en lui ouvrant toutes les caisses , et comme ces commissaires sont sous la surveillance du corps législatif , il insiste pour que le conseil se prononce à leur égard ; et j'espère , dit-il , qu'il ne leur donnera pas la couronne civique.

On réclame l'ajournement de la discussion à demain. Il est mis aux voix et prononcé.

Le conseil s'est formé en comité général , pour entendre la lecture du traité conclué avec le Portugal.

J. H. A. POUADEVILLE.